

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de
ROYAN

Séance du 8 Mai 1962



OBJET :

Honoraires d'huissier

Me BRUNOT

62033

Le 8 Mai mil neuf cent soixante deux, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 3 Mai 1962.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, GALLAND, BUJARD, GACHET, HARTEAU, Melle FOCHE, MM. REIX, BERLAND, FONTANILLE, MASSE, FLAHAUT, LAMOUCHE, MONGRAND, BISCAYE, GUILLAUD POUGET, MOUCHOT, ETCHEBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Me BRUNOT, Huissier de justice à Toulouse a établi à la demande de la ville de ROYAN un procès verbal d'interpellation pour une affaire administrative importante.

Il demande le règlement de ses frais et honoraires s'élevant à la somme de 70 NF 38.

Le Conseil Municipal

Vu la demande formulée par Me BRUNOT

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 7 Mai 1962

décide

- de mandater à Me BRUNOT, Huissier de justice à Toulouse, 63 rue de la Pomme, la somme de 70 NF 38 montant de ses frais et honoraires pour établissement d'un procès verbal d'interpellation et enregistrement.

- que le mandatement sera effectué sur le chapitre XXX, art. 5 du budget " Honoraires d'avoués et d'avocats ".

APPROUVÉ

ROYAN, le 14 MAI 1962

Le Sous-Préfet,
[Signature]



Pour extrait conforme
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,
[Signature]

